

*ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ ANIMALE  
(OIE)*

*REPRÉSENTATION RÉGIONALE  
DE L'OIE POUR L'AFRIQUE*



**CEREMONIE D'OUVERTURE DU SEMINAIRE DE FORMATION  
AVANCEE A L'ATTENTION DES POINTS FOCALUX NATIONAUX  
POUR LES PRODUITS VETERINAIRES A CASABLANCA,  
DU 06 AU 08 DECEMBRE 2011 : MOT DE BIENVENUE DU  
REPRESENTANT REGIONAL DE L'OIE POUR L'AFRIQUE**

**Casablanca, le 06 décembre 2011**

- 🇵🇸 Monsieur le Directeur des Services Vétérinaires,  
Représentant le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche  
Maritime du Maroc,**
- 🇵🇸 Monsieur le Représentant de l'Ambassade des Etats-Unis  
d'Amérique,**
- 🇵🇸 Monsieur le Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-  
Orient,**
- 🇵🇸 Monsieur le Représentant sous régional de l'OIE pour  
l'Afrique du Nord,**
- 🇵🇸 Mesdames, Messieurs les Points focaux nationaux de  
l'OIE pour les produits vétérinaires,**
- 🇵🇸 Monsieur le Représentant de l'Association Vétérinaire  
Africaine,**
- 🇵🇸 Monsieur le Représentant de l'Ordre des Vétérinaires du  
Maroc,**
- 🇵🇸 Mesdames, Messieurs les Experts,**
- 🇵🇸 Mesdames, Messieurs**

Tout d'abord, permettez-moi, au nom de la Représentation régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale pour l'Afrique, de remercier, très sincèrement, et féliciter, très chaleureusement, le Gouvernement du Maroc d'avoir accepté d'abriter le présent séminaire, ainsi que pour la chaleur et la fraternité de l'accueil, de mêmes que pour les délicates attentions dont les participantes et participants ont été entourés, depuis leur arrivée, ici, à Casablanca.

Permettez – moi, également, de remercier, très sincèrement, les organisateurs de l'excellent travail accompli.

Ensuite, je voudrais, au nom de la Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique ainsi qu'à mon nom propre, vous souhaiter la chaleureuse et fraternelle bienvenue en terre africaine du Maroc.

Enfin, je voudrais également, au nom du Directeur général de l'OIE ainsi qu'au nom de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, remercier, très sincèrement, l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique, en tant que bailleurs de fonds, pour leur financement des coûts principaux de ce séminaire de formation avancée, mais aussi pour le financement en Afrique de nombreuses activités de renforcement des capacités des Services vétérinaires.

Ainsi, les appuis financiers de l'Union Européenne, dans le cadre du programme BTSF, ont contribué à rendre les Services vétérinaires d'Afrique plus conformes aux normes internationales de qualité. Il en est de même pour les Etats-Unis d'Amérique, à travers différentes agences américaines dont celle U.S. Food and Drug Administration (FDA).

### **Mesdames, Messieurs,**

L'OIE, Office International des Epizooties, a été créé le 25 janvier 1924, par 28 pays, avec pour mandat « empêcher les maladies animales de se répandre de par le monde ».

Devenu l'Organisation mondiale de la santé animale en 2003, tout en gardant le sigle « OIE », le 4<sup>ème</sup> Plan stratégique 2006 - 2010 a étendu son mandat de l'OIE à « L'amélioration de la santé animale dans le monde entier ».

Avec le 5<sup>ème</sup> Plan Stratégique 2011 - 2015, le mandat de l'OIE est actuellement « Améliorer la santé animale, la santé publique vétérinaire, le bien-être animal, et conforter la place de l'animal dans le monde ».

Quant à ses missions actuelles, elles peuvent être résumées comme suit :

- L'amélioration de la santé animale dans le monde,
- L'établissement de normes sur la sécurité sanitaire du commerce mondial des animaux et de leurs produits, sur la base de critères scientifiques, reconnues comme références mondiales par l'OMC,
- Le rôle d'organisation internationale de référence sur le bien-être animal, en raison du lien étroit entre santé animale et bien-être animal.

En outre, il faut signaler qu'en 2010, l'OIE comptait 178 pays membres, avec une représentation régionale sur chaque continent, dont celle de

l'Afrique, qui comporte 52 pays africains sur les 54 que compte le continent africain. Il faut signaler que le Soudan du Sud participait, en qualité d'observateur, à différentes activités de l'OIE, déjà avant sa déclaration d'indépendance. Il en est de même pour le Liberia qui n'est pas encore membre, mais avec lequel des contacts sont en cours pour le processus d'adhésion de ce pays à l'OIE.

C'est le lieu de souligner la précieuse contribution des Représentations Sous – Régionales (Afrique du Nord basée à Tunis, Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique basée à Nairobi, et Afrique Australe basée à Gaborone) à l'atteinte de l'objectif principal assigné à la Représentation Régionale.

### **Mesdames, Messieurs,**

Les Services vétérinaires constituent un Bien Public Mondial, et leur bonne gouvernance passe par le renforcement des capacités de tous les acteurs concernés, pour, notamment, une utilisation prudente et responsable des produits vétérinaires.

C'est ainsi qu'au titre de l'année 2010, plus d'une quarantaine de missions ont été réalisées par la Représentation Régionale ainsi que par les Représentations Sous – Régionales. Ces missions ont couvert les domaines ci-après :

- Mise en œuvre du processus PVS (Performance des services vétérinaires) : diagnostic, analyse des écarts, suivi ;
- Mise en œuvre du programme d'appui à la modernisation des législations vétérinaires ;
- Renforcement des capacités des Délégués et de leurs Points focaux nationaux à savoir, information zoonosologique, maladies des animaux aquatiques, maladies de la faune sauvage, produits vétérinaires, bien-être animal, sécurité sanitaire des échanges d'animaux et des denrées d'origine animale, communication ;
- Jumelage de laboratoires afin de développer leurs capacités pour qu'ils puissent devenir des laboratoires de référence de l'OIE ou des centres collaborateurs de l'OIE.

### **Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi de faire un bref rappel historique sur la contribution de l'OIE à une meilleure gestion de la problématique du médicament vétérinaire sur notre continent.

Après le séminaire sur l'enregistrement du médicament vétérinaire, tenu à Bamako en décembre 1992, l'OIE a organisé le séminaire de Dakar en décembre 1999, dont les principales recommandations étaient :

1. La mise en place d'une Agence régionale chargée de délivrer les AMM,
2. La mise en réseau de laboratoires nationaux de contrôle de la qualité,
3. L'adoption de textes législatifs et réglementaires, faisant ressortir clairement la dissociation entre les fonctions de vente en gros et de vente au détail.

Ensuite, a eu lieu la 14ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique à Arusha en janvier 2001, qui a fait une recommandation relative à l'antibio-résistance par, notamment :

- o La diffusion des informations sur l'émergence de résistances et sur leur impact négatif possible au niveau de la santé humaine et animale,
- o L'utilisation prudente des antimicrobiens, notamment par l'application des recommandations de l'OIE,
- o Le programme national de contrôle de l'antibio-résistance incluant:
  - L'application de lignes directrices pour l'utilisation prudente des antimicrobiens, afin d'éviter l'apparition de résistances bactériennes ainsi que la présence de résidus dans les produits d'origine animale,
  - La coordination du recueil des informations sur les quantités d'antimicrobiens utilisées.

Concernant la 17ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, tenue à Asmara en mars 2007, elle a fait la recommandation relative à l'harmonisation de l'enregistrement et du contrôle de qualité des produits vétérinaires en Afrique, par, notamment :

- o La poursuite de la mise à niveau de la législation (enregistrement et contrôle de qualité) dans une perspective régionale ;
- o La réalisation des audits techniques des laboratoires et la mise en réseau des laboratoires de contrôle dans un espace régional ;
- o L'association des usagers (éleveurs, vétérinaires, fournisseurs) à l'effort d'assainissement du marché des produits vétérinaires ;
- o L'appui aux Communautés économiques régionales pour la réalisation d'études sur une harmonisation de la législation ;
- o L'appui aux pays pour le renforcement de leur service d'inspection et leur mécanisme de contrôle de la qualité.

Toujours dans le cadre de cette contribution de l'OIE à une meilleure gestion de la problématique du médicament vétérinaire, j'aimerais souligner la Conférence de l'OIE sur les médicaments vétérinaires en Afrique « harmonisation et amélioration de l'enregistrement, de la distribution et du contrôle de qualité » à Dakar en mars 2008, qui a rassemblé 160 participants de plus de 50 pays.

Cette conférence a été, entre autres, l'occasion de présenter les efforts d'harmonisation de la législation vétérinaire d'une Communauté économique, avec l'appui de l'OIE, dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest – Africaine (UEMOA), c'est-à-dire au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, au Mali, au Sénégal et au Togo.

Depuis cette conférence de 2008, l'UEMOA a franchi d'autres étapes sur le chemin de l'harmonisation de la législation vétérinaire.

En juillet 2009, à Praia, au Cap Vert, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), s'inspirant de l'exemple de l'UEMOA, dont les 08 pays membres sont également membres de la CEDEAO, a validé les textes relatifs à l'harmonisation de la législation pharmaceutique vétérinaire dans les 15 pays membres de la CEDEAO.

### **Mesdames, Messieurs,**

Le présent séminaire de formation avancée se situe dans la poursuite des efforts de l'OIE, dans le cadre de la mise en œuvre du programme BTSF, en vue du renforcement des capacités des Points focaux nationaux, afin qu'ils puissent jouer pleinement leurs rôles et assurer leurs responsabilités. Il s'agit d'une formation avancée, car il fait suite aux sessions de formation de base, ayant apporté aux Points focaux nationaux pour les produits vétérinaires les connaissances de base relatives à la problématique des produits vétérinaires.

En vous remerciant de votre aimable attention, je vous souhaite un agréable séjour au Maroc, et plein succès aux travaux du séminaire de formation avancée à l'attention des Points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires.